SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024 A LA CUA D'ARRAS
DE 17 H 00 à 19 H 00

DELIBERATION N° 2024 – 23

PRÉFECTURE DU NORD
21 JUIN 2024
PLI RECOMMANDÉ

Objet : Adoption du Budget Supplémentaire 2024.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Julien POIX (avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Christophe GRAS), Mr Jean-Roger BERRIER (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Jean-François MONTAGNE), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Mr Gaston CALLEWAERT, (avec le pouvoir de Françoise ROSSIGNOL), Mr Etienne PÉRIN (avec le pouvoir de Patricia ADMONT), Mr Christian LEROY (avec le pouvoir de Laurence CHARPENTIER), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Me Véronique THIEBAUT (avec le pouvoir de Amel GAQUERRE), Mr Philippe CARTON (avec le pouvoir de Pascal DEMONT), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Julien QUENESSON), Mr Benoît WASCAT (avec le pouvoir de Nicolas SIEGLER), Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Marie CIETERS), Mme Virginie CARON DECROIX (avec le pouvoir de Claude HEGO).

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Frédéric LETURQUE, Mr Maxime CABAYE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Christophe LORIC, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Mme Claire MARAIS BEUIL, Mr Adrien NAVE, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Christophe GRAS, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOUSET, Mr Alexandre GARCIN, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Grégory BARTHOLOMÉUS, Mr Jean François MONTAGNE, Mr Claude HÉGO, Mr Julien QUENESSON, Me Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Marc THOMAS, Mr Dominique FERNANDE, Mr Olivier ENGRAND, Mme Gaëlle VAUDÉ, Mr Pascal DEMONT, Mr Nicolas SIEGLER, Mme Laurence CHARPENTIER, Mme Patricia ADMONT, Mr Claude VERGEOT, Mr Grégoire FRANKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Marie CIETERS.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien POIX.

Votes Pour : UNANIMITE
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes Contre : 0

Correspondance administrative : Syndicat Hauts-de-France Mobilités - Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX –
Email : b.courty@hdfmobilites.fr – téléphone : 03 20 14 62 00

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

DE 17 H 00 à 19 H 00

DELIBERATION N° 2024 – 23

PRÉFECTURE DU NORD
21 JUIN 2024
PLI RECOMMANDÉ

Objet : Adoption du Budget Supplémentaire 2024.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, le 19 juin 2024, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu le Budget Primitif 2024 adopté par la délibération n°2024-16 le 27 Mars 2024,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en Comité Syndical le 22 Février 2024,

Considérant le Budget Primitif pour l'exercice 2024 construit sans l'affectation du résultat,

Considérant l'affectation du résultat de l'exercice 2023 par la délibération n°2024-22 présentée ce jour,

DECIDE

D'approuver les chapitres du budget supplémentaire d'administration générale du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités pour 2024, figurant en annexe de la présente délibération, qui présentent respectivement :

- Une inscription nouvelle de 89 500,00 euros sur le chapitre 011 dont :
    - à l'article 611 « contrats de prestations de services » 40 000 euros,
    - à l'article 617 « Etudes et recherches » 30 000 euros,
    - les articles 60631, 614, 6156, 6161, 627 et 62878 pour 19 500 euros correspondant à des ajustements de crédits.

- Une inscription nouvelle de 15 400 euros sur le chapitre 65 au compte 657358 « subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités » correspondant au soutien aux politiques intermodales,

- Une inscription nouvelle de 37 500,00€ sur le chapitre 012 « charges de personnels » est une mesure prudentielle suite à des départs et des arrivées,

- Un ajustement de crédits en dépenses de fonctionnement sur l'article 681 « Dotations aux amortissements » et en recettes d'investissement sur l'article 28158 « Amortissements Autres installations » pour un montant de 20 757.16 euros.

- Une inscription nouvelle en recettes de fonctionnement sur l'article 775 « produits des cessions d'immobilisations » correspondant au remboursement de notre assurance suite au vol de la voiture de service pour un montant de 32 480.51 euros.

- Une inscription nouvelle de 155 000 euros au chapitre 21 dont :

    - A l'article 2158 « Autres installations » 120 000 euros
    - A l'article 2182 « Matériel de transport » 35 000 euros

- La reprise de l'affectation du résultat de fonctionnement reporté en compte 002 pour la somme de 3 866 859,69 €,
- L'inscription du solde d'exécution de la section d'investissement reporté en compte 001 pour la somme de 1 278 020.79 €.

D'adopter le Budget Supplémentaire 2024 en annexe de cette délibération qui présente un total de 163 157,16€ de dépenses nouvelles en section de fonctionnement et de 155 000,00 € de dépenses nouvelles en section d'investissement ainsi que 3 899 340,20€ € de recettes en section de fonctionnement et 1 298 777,95 € de recettes en section d'investissement.

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Christophe COULON

Fiche informative délibération n° 2024 - 23

Comme indiqué dans la note de présentation associée du 27 Mars 2024, le Budget Primitif adopté le 27 Mars 2024 a été élaboré sur la base des recettes connues disponibles à cette date, et donc sans la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023

Le compte Administratif 2023 conforme au Compte de Gestion et présenté au vote ce jour, permet d'effectuer l'affectation du résultat de l'exercice N-1.

L'objet de la présente délibération est donc de pouvoir compléter le Budget Primitif par le Budget supplémentaire, en termes de dépenses prévisibles grâce aux recettes supplémentaires induites par la reprise du résultat.

Les dépenses nouvelles concernent donc essentiellement les chapitres 011, 012 et 65 en section de fonctionnement, et relatif aux prestations de services et aux charges de personnels, ainsi que le chapitre 21 en section d'investissement, relatifs aux dépenses concernant l'acquisition de panneaux « Information voyageurs » et d'une voiture de service.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département: NORD
PAIERIE REGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

NUMÉRO SIRET : 200023505-00015

POSTE COMPTABLE : 059080

M57

Commune de moins de 3500 hab.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2024

SOMMAIRE

PAGES	
	INFORMATIONS GENERALES
p. 1 / 1	- Informations statistiques, fiscales et financières
p. 2 / 2	- Modalités de vote du budget
p. 3 / 3	- Exécution du Budget
p. 4 / 7	- Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Dépenses
p. 8 / 8	- Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Recettes
	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
p. 9 / 9	- Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
p. 10 / 10	- Présentation des AP votées
p. 11 / 11	- Présentation des AE votées
	- Equilibre financier du budget - Investissement
	- Equilibre financier du budget - Fonctionnement
p. 12 / 12	- Balance générale du budget - Dépenses
p. 13 / 13	- Balance générale du budget - Recettes
	VOTE DU BUDGET
	Section d' INVESTISSEMENT
	- Section d' investissement - Vue d'ensemble - Dépenses
p. 14 / 14	- Section d' investissement - Vue d'ensemble - Recettes
p. 15 / 16	- Section d' investissement - Dépenses - Détail par article
	- Opérations d'équipement - Vue d'ensemble des opérations d'équipement
	- Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement
	- Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement
p. 17 / 17	- Section d'investissement - Recettes - Détail par article
	Section de FONCTIONNEMENT
p. 18 / 18	- Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Dépenses
p. 19 / 19	- Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Recettes
p. 20 / 22	- Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article
p. 23 / 24	- Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article

	Département: NORD PAIERIE REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES	B.S. 2024

SOMMAIRE (Suite)

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (1)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	Annexes patrimoniales		X
p. 25 / 25	Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p. 26 / 26	Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p. 27 / 27	Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p. 28 / 28	Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 29 / 29	Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p. 30 / 30	Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 31 / 31	Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 32 / 32	Méthode utilisées pour les amortissements	X	
p. 33 / 33	Etat des provisions constituées	X	
p. 34 / 34	Etalement des provisions	X	
p. 35 / 35	Etat des charges transférées	X	
p. 36 / 36	Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers	X	
p. 37 / 37	Etats synthétique des engagements donnés	X	
p. 38 / 38	Etats synthétique des engagements reçus	X	
p. 39 / 39	Etat des emprunts garantis	X	
p. 40 / 40	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	X	
p. 41 / 41	Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 42 / 42	Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
p. 43 / 43	Etats des autres engagements donnés	X	
p. 44 / 44	Etat des engagements reçus	X	
p. 45 / 45	Subventions versées	X	
p. 46 / 47	Etat du personnel	X	
p. 48 / 48	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	X	
p. 49 / 49	Liste des organismes de regroupement	X	
p. 50 / 50	Liste des établissements publics créés	X	
p. 51 / 51	Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	Annexes budgétaires		X
p. 52 / 52	Equilibre budgétaire - Dépenses	X	
p. 53 / 53	Equilibre budgétaire - Recettes	X	
	Autres éléments d'information		X
p. 54 / 54	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p. 55 / 55	Décision en matière de taux	X	
	Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
	Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p. 56 / 56	Signatures	X	

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

I

Informations statistiques, fiscales et financières

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières - Ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brute / population	0.00
4	En cours de la dette / population (2)(3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement annuel de la Dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brute / Recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	En cours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement (2)(3)(4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2)(4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise pas la préfecture).
(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1 janvier N.
(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.
(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante decide de voter le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec vote formel sur chacun des chapitres.
- avec vote formel sur les chapitres 'Opérations d'équipement'.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres 'Opération d'équipement'.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (1) :
- Fonctionnement, : 0.00 %
- Investissement : 0.00 %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

VII - Le présent budget a été voté :
- sans reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
(2) rayer la mention inutile.

I - INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou Solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	5 714 347.00	5 170 505.81	5 688 721.67	A1	5 144 880.48
Investissement	2 170 114.58	1 119 300.75	(3) 2 328 834.62	A2	1 278 020.79
Fonctionnement	3 544 232.42	4 051 205.06	(4) 3 359 887.05	A3	3 866 859.69

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL DES RàR	I+II	III+I	B1
Investissement	I	III	B2
Fonctionnement	II	IV	B3

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL A1 + B1	5 144 880.48
Investissement A2 + B2	1 278 020.79
Fonctionnement A3 + B3	3 866 859.69

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit ou besoin de financement et + si excédent.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**	
10222	F.C.T.V.A.	
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	
1311	Etat et établissements nationaux	
1327	Budget communautaire et fonds structurels	
13911	Etat et établissements nationaux	
13917	Budgets communautaires et fonds strucurels	
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**	
1641	Emprunts en euros	
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	
2031	Frais d'études	
205	Concessions et droits similaires, brevets, lic	
204	**Subventions d'équipement versées**	
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	
2041482	Bâtiments et installations	
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	
2135	Installations générales, agencements, aménagem	
21538	Autres réseaux	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	
21735	Installations générales, agencements, aménagem	
217533	Réseaux câblés	
2181	Installations générales, agencements et aménag	
2182	Matériel de transport	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	
2184	Mobilier	
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	
2313	Constructions	
2315	Installations, matériel et outillage technique	
26	**PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA**	
266	Autres formes de participation	
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**	
275	Dépôts et cautionnements versés	
	SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL	
011	**Charges à caractère général**	
60.	**ACHATS ET VARIATION DE STOCKS**	
601	**Achats stockés - Matières premières (et fourni**	
6011	Matières premières et fournitures autres que t	
6015	Terrains à aménager	
602	**Achats stockés - Autres approvisionnements**	
6021	Matières consommables	
60221	Combustibles et carburants	
60222	Produits d'entretien	
60224	Fournitures administratives	
60228	Autres fournitures consommables	
6023	Alimentation	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)	C1

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
6032	**Variation des stocks des autres approvisionnem**	
604	**Achats d'études, prestations de services**	
6041	Achats d'études	
6042	Achats des prestations de services	
6045	Achats d'études, prestations de services (terr	
605	**Achat de matériel, équipements et travaux**	
606	**Achats non stockés de matières et fournitures**	
60611	Eau et assainissement	
60612	Energie - Electricité	
60618	Autres fournitures	
60622	Carburants	
60623	Alimentation	
60624	Produits de traitement	
60628	Autres fournitures non stockées	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	
60631	Fournitures d'entretien	
60632	Fournitures de petit équipement	
6064	Fournitures administratives	
6068	Autres matières et fournitures	
607	**Achats de marchandises**	
6078	Autres marchandises	
61	**SERVICES EXTÉRIEURS**	
611	Contrats de prestations de services	
6132	Locations immobilières	
6135	Locations mobilières	
614	Charges locatives et de copropriété	
61522	Bâtiments	
61551	Matériel roulant	
61558	Autres biens mobiliers	
6156	Maintenance	
6161	Multirisques	
617	Etudes et recherches	
6182	Documentation générale et technique	
6184	Versements à des organismes de formation	
6185	Frais de colloques et séminaires	
6188	Autres frais divers	
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv	
62.	**AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS**	
622	**Rémunérations d'intermédiaires et honoraires**	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	
6226	Honoraires	
6227	Frais d'actes et de contentieux	
623	**Publicité, publications, relations publiques**	
6231	Annonces et insertions	
6232	Fêtes et cérémonies	
6236	Catalogues et imprimés	
6237	Publications	
6238	Divers	

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
625	**Déplacements, missions et réceptions**	
6251	Voyages et déplacements	
6256	Missions	
626	**Frais postaux et frais de télécommunications**	
6261	Frais d'affranchissement	
6262	Frais de télécommunications	
627	**Services bancaires et assimilés**	
628	**Divers**	
6281	Concours divers (cotisations...)	
6283	Frais de nettoyage des locaux	
6284	Redevances pour services rendus	
62871	A la collectivité de rattachement	
62878	A d'autres organismes	
635	**Autres impôts, taxes et versements assimilés (**	
63512	Taxes foncières	
63513	Autres impôts locaux	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	
6358	Autres droits	
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	
621	**Personnel extérieur au service**	
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta	
6218	Autre personnel extérieur	
633	**Impôts, taxes et versements assimilés sur rému**	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	
6336	Cotisations au centre national et aux centres	
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	
6411	Personnel titulaire	
64111	Rémunération principale	
6413	Personnel non titulaire	
64131	Rémunération	
6451	Cotisations à l'URSSAF.	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	
6475	Médecine du travail, pharmacie	
6488	Autres charges	
014	**Atténuation de produits**	
739	**Reversement et restitution sur impôts et taxes**	
73942	Reversements sur taxe de versement,mobilité	
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	
6532	Frais de mission des maires et conseillers	
65735	Groupement collect. et collect. statut particu	
657358	Autres groupements	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	
65888	Autres	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
66	**CHARGES FINANCIÈRES**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
66112	Intérêts, rattachement des ICNE	
661131	Aux communes membres du GFP	
661138	A d'autres tiers	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré	
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financ	
6618	Intérêts des autres dettes	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	
6712	Amendes fiscales et pénales	
6745	Subventions aux personnes de droit privé	
678	Autres charges exceptionnelles	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Titres restant à emettre
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**	
10222	F.C.T.V.A.	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	
1311	Etat et établissements nationaux	
1317	Budget communautaire et fonds structurels	
1321	Etat et établissements nationaux	
1323	Départements	
1327	Budget communautaire et fonds structurels	
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**	
1641	Emprunts en euros	
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	
2184	Mobilier	
70	**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV**	
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.	
70388	Autres redevances et recettes diverses	
70878	par d'autres redevables	
73	**IMPÔTS ET TAXES**	
7342	Versement mobilité	
731	**Impôts locaux**	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	
74	**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**	
74718	Autres	
7472	Régions	
7473	Départements	
74758	Autres groupements	
7478	Autres organismes	
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. mobilit	
7488	Autres attributions et participations	
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	
758	Produits divers de gestion courante	
7588	Autres produits divers de gestion courante	
013	**Atténuation de charges**	
619	**Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv**	
629	**Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieu**	
64.	**CHARGES DE PERSONNEL**	
6419	**Remboursements sur rémunérations du personnel**	
6459	**Remboursements sur charges de sécurité sociale**	
6479	**Remboursement sur autres charges sociales**	
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
7711	Dédits et pénalités perçus	
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant	
7777	Quote-part des subventions d'investissement tr	
7788	Produits exceptionnels divers	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	155 000.00	20 757.16
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	*(si solde négatif)*	*(si solde positif)* 1 278 020.79
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	**155 000.00**	**1 298 777.95**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	163 157.16	32 480.51
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	*(si déficit)*	3 866 859.69 *(si excédent)*
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	**163 157.16**	**3 899 340.20**

	TOTAL DU BUDGET (4)	**318 157.16**	**5 198 118.15**

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer de l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AE VOTEES — B2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — D1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
	Total des Opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	155 000.00		155 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
198	Neutralisation Amort. des Subv. équip. versées			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
	Dépenses d'Investissement - Total	155 000.00		155 000.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	155 000.00

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	89 500.00		89 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 500.00		37 500.00
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 400.00		15 400.00
66	CHARGES FINANCIÈRES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		20 757.16	20 757.16
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses de fonctionnement - Total	142 400.00	20 757.16	163 157.16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	163 157.16

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — D2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES-1068			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		20 757.16	20 757.16
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	Recettes d'Investissement - Total		20 757.16	20 757.16

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 278 020.79

\+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 298 777.95

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
731	Fiscalité locale			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS SPECIFIQUES	32 480.51		32 480.51
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	32 480.51		32 480.51

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 866 859.69

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 899 340.20

III - VOTE DU BUDGET

III

Section d'Investissement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

A

RECETTES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du president	Votes de II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	407 365.40				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	407 365.40				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	166 467.07				
138	Autres subventions d'investissement					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	166 467.07				
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	573 832.47				
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27				
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	955 598.91		20 757.16	20 757.16	20 757.16
041	Opérations patrimoniales (8)					
		1 380 987.18		20 757.16	20 757.16	20 757.16
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 380 987.18		20 757.16	20 757.16	20 757.16
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 954 819.65		20 757.16	20 757.16	20 757.16
	R 001 Solde d'exécution positif reporté au anticipé (7)					1 278 020.79
	Affectation au compte 1068 (8)					
	Total des recettes d'investissement cumulées					1 298 777.95

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

III

Section d'Investissement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

A1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du president	Votes de II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
203	Frais d'études, recherche, dévelop. insertion								
205	Concessions et droits similaires, brevets, lic								
204	**Subventions d'équipement versées**	80 000.00							
2041481	Biens mobiliers, matériel et études								
2041482	Bâtiments et installations								
2041512	Bâtiments et installations	80 000.00							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 173 723.00			155 000.00	155 000.00		155 000.00	155 000.00
2135	Installations générales, agencements, aménagem								
21538	Autres réseaux								
2158	Autres installations, matériel et outillage te	1 123 723.00			120 000.00	120 000.00		120 000.00	120 000.00
21753	Réseaux divers								
2181	Installations générales, agencements et aménag								
2182	Matériel de transport								
2183	Matériel informatique	50 000.00			35 000.00	35 000.00		35 000.00	35 000.00
2184	Matériel de bureau et mobilier								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS								
231	Immobilisations corporelles en cours								
	Total des dépenses d'équipement	1 253 723.00			155 000.00	155 000.00		155 000.00	155 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES								
10222	F.C.T.V.A.								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT								
1311	État et établissements nationaux								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27							
1641	Emprunts en euros	425 388.27							
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA								
266	Autres formes de participation								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES								
275	Dépôts et cautionnements versés								
020	**Dépenses imprévues**								
	Total des dépenses financières	425 388.27							
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 679 111.27			155 000.00	155 000.00		155 000.00	155 000.00

III - VOTE DU BUDGET

III

Section d'Investissement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

A1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du president	Votes de II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	275 708.38							
13.	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	275 708.38							
13911	Etat et établissements nationaux	48 732.82							
13917	Budgets communautaires et fonds structurelles	226 975.56							
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS								
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS								
28158	Autres installations, matériel et outillage te								
28181	Installations générales, agencements et aménag								
041	Opérations patrimoniales (8)								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	275 708.38							
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 954 819.65			155 000.00	155 000.00		155 000.00	155 000.00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET — III

RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE — A3

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles du president (3)	Votes de (4)
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	407 365.40		
1311	État et établissements nationaux	36 230.28		
1317	Fonds européens	371 135.12		
1321	État et établissements nationaux			
1323	Départements			
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**			
1641	Emprunts en euros			
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**			
2183	Matériel informatique			
2184	Matériel de bureau et mobilier			
	Total des recettes d'équipement	407 365.40		
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**	166 467.07		
10222	F.C.T.V.A.	166 467.07		
	Total des recettes financières	166 467.07		
	TOTAL DES RECETTES REELLES	573 832.47		
021	**Virement de la section de fonctionnement**	425 388.27		
040	**Opérations d'ordre de transfert entre section (5) (6)**	955 598.91	20 757.16	20 757.16
21.	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**			
2183	**Matériel informatique**			
2184	**Matériel de bureau et mobilier**			
28.	**AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**	955 598.91	20 757.16	20 757.16
28158	**Autres installations, matériel et outillage te**	931 864.60	20 757.16	20 757.16
28181	**Installations générales, agencements et aménag**	1 250.88		
28182	**Matériel de transport**	7 918.99		
28183	**Matériel informatique**	10 164.10		
28184	**Matériel de bureau et mobilier**	4 400.34		
2828	**Autres immobilisations corporelles**			
041	**Opérations patrimoniales (8)**			
	Total des recettes d'ordre	1 380 987.18	20 757.16	20 757.16
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 380 987.18	20 757.16	20 757.16
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 954 819.65	20 757.16	20 757.16

\+

RESTES A REALISER N-1 (9)	

\+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 278 020.79

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 298 777.95

) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.
) voir Modalités de Vote.
Hors restes à réaliser
Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
Cf définition du chapitre des opérations d'ordre RI040 = DF 042
Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 042 'produits des cessions d'immobilisation')
Si la comune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041
Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET

III

Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE Nouvelles et Crédits de l'exercice

B

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du president	Votes de II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	3 343 812.91			89 500.00	89 500.00		89 500.00	89 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	860 947.87			37 500.00	37 500.00		37 500.00	37 500.00
014	Atténuation de produits								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	232 850.00			15 400.00	15 400.00		15 400.00	15 400.00
	Total des dépenses de gestion des services	4 437 610.78			142 400.00	142 400.00		142 400.00	142 400.00
66	CHARGES FINANCIÈRES	43 110.42							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								
022	Dépenses imprévues								
	Total des dépenses financières	43 110.42							
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 480 721.20			142 400.00	142 400.00		142 400.00	142 400.00
023	Virement à la section d'investissement	425 388.27							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	955 598.91			20 757.16	20 757.16		20 757.16	20 757.16
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 380 987.18			20 757.16	20 757.16		20 757.16	20 757.16
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 861 708.38			163 157.16	163 157.16		163 157.16	163 157.16

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (5)	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	163 157.16

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

III

Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

B

RECETTES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du president	Votes de II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges	7 000.00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV					
73	IMPÔTS ET TAXES					
731	Fiscalité locale	4 400 000.00				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 164 000.00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 000.00				
	Total des recettes de gestion des services	5 586 000.00				
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS SPECIFIQUES			32 480.51	32 480.51	32 480.51
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes financières			32 480.51	32 480.51	32 480.51
	TOTAL DES RECETTES REELLES	5 586 000.00		32 480.51	32 480.51	32 480.51
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 708.38				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
		275 708.38				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	275 708.38				
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 861 708.38		32 480.51	32 480.51	32 480.51
	R 002 Résultat reporté ou anticipé (7)					3 866 859.69
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					3 899 340.20

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

III

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du president	Votes de II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	**Charges à caractère général**	3 343 812.91			89 500.00	89 500.00		89 500.00	89 500.00
60.	**ACHATS ET VARIATION DE STOCKS**	9 700.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
601	**Achats stockés - Matières premières (et fourni**								
6011	Matières premières et fournitures autres que t								
6015	Terrains à aménager								
602	**Achats stockés - Autres approvisionnements**								
6032	**Variation des stocks des autres approvisionnem**								
604	**Achats d'études, prestations de services**								
6041	Achats d'études								
6042	Achats des prestations de services								
6045	Achats d'études, prestations de services (terr								
605	**Achat de matériel, équipements et travaux**								
606	**Achats non stockés de matières et fournitures**	9 700.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
6061	Fournitures non stockables								
60612	Energie - Electricité	1 700.00							
6062	Fournitures non stockées								
60622	Carburants	1 500.00							
60623	Alimentation	1 000.00							
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement								
60631	Fournitures d'entretien				1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000.00							
6064	Fournitures administratives	4 500.00							
6068	Autres matières et fournitures								
607	**Achats de marchandises**								
6078	Autres marchandises								
61	**SERVICES EXTÉRIEURS**	3 135 128.26			83 000.00	83 000.00		83 000.00	83 000.00
611	Contrats de prestations de services	3 010 628.26			40 000.00	40 000.00		40 000.00	40 000.00
613	Locations	91 000.00							
614	Charges locatives et de copropriété	17 000.00			6 000.00	6 000.00		6 000.00	6 000.00
61522	Bâtiments								
61551	Matériel roulant	1 500.00							
61558	Autres biens mobiliers								
6156	Maintenance	3 000.00			6 000.00	6 000.00		6 000.00	6 000.00
6161	Multirisques	5 000.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
617	Etudes et recherches				30 000.00	30 000.00		30 000.00	30 000.00
618	Divers	7 000.00							

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du president	Votes de II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv								
62.	**AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS**	198 984.65			5 500.00	5 500.00		5 500.00	5 500.00
622	**Rémunérations d'intermédiaires et honoraires**	39 833.12							
623	**Publicité, publications, relations publiques**	9 000.00							
625	**Déplacements, missions et réceptions**	8 000.00							
626	**Frais postaux et frais de télécommunications**	23 850.00							
627	**Services bancaires et assimilés**								
628	**Divers**	118 301.53			500.00	500.00		500.00	500.00
6281	Concours divers (cotisations...)	16 500.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000.00							
6284	Redevances pour services rendus								
62871	A la collectivité de rattachement								
62878	A des tiers	90 801.53			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
635	**Autres impôts, taxes et versements assimilés (**								
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	860 947.87			37 500.00	37 500.00		37 500.00	37 500.00
621	**Personnel extérieur au service**								
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP								
6218	Autre personnel extérieur								
633	**Impôts, taxes et versements assimilés (autres)**	4 873.33			1 500.00	1 500.00		1 500.00	1 500.00
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	856 074.54			36 000.00	36 000.00		36 000.00	36 000.00
6411	Personnel titulaire	305 520.85							
6413	Personnel non titulaire	363 476.18			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	170 000.00			30 000.00	30 000.00		30 000.00	30 000.00
6470	Autres charges sociales								
6479	Remboursement sur autres charges sociales								
648	Autres charges de personnel	17 077.51			4 000.00	4 000.00		4 000.00	4 000.00
014	**Atténuation de produits**								
739	**Reversement et restitution sur impôts et taxes**								
739156	Reversements sur taxe de versement de transpor								
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	232 850.00			15 400.00	15 400.00		15 400.00	15 400.00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 350.00							
65735	Groupement collect. et collect. statut particu	150 000.00			15 400.00	15 400.00		15 400.00	15 400.00
657358	Autres groupements								
6574	Subventions de fonctionnement aux associations								
65741	Ménage								
65748	Autres personnes de droit privé	67 000.00							

III - VOTE DU BUDGET

III

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du president	Votes de II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	8 000.00							
6584	Amendes fiscales et pénales								
6588	Autres charges diverses de gestion courante								
65888	Autres	6 500.00							
	Total des dépenses de gestion des services	4 437 610.78			142 400.00	142 400.00		142 400.00	142 400.00
66	**CHARGES FINANCIERES**	43 110.42							
66111	Intérêts réglés à l'échéance	43 110.42							
66112	Intérêts, rattachement des ICNE								
661131	Aux communes membres du GFP								
661138	A d'autres tiers								
6618	Intérêts des autres dettes								
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**								
681	charges de fonctionnement								
022	**Dépenses imprévues**								
	Total des dépenses financières	43 110.42							
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 480 721.20			142 400.00	142 400.00		142 400.00	142 400.00
023	**Virement à la section d'investissement**	425 388.27							
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	955 598.91			20 757.16	20 757.16		20 757.16	20 757.16
681	**charges de fonctionnement**	955 598.91			20 757.16	20 757.16		20 757.16	20 757.16
777	**Quote-part des subventions d'investissement tr**								
043	**Opérations d'ordre à l'intérieur de la section**								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 380 987.18			20 757.16	20 757.16		20 757.16	20 757.16
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 861 708.38			163 157.16	163 157.16		163 157.16	163 157.16

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET

III

Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

B2

RECETTES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du president	Votes de II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	**Atténuation de charges**	7 000.00				
619	**Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv**					
629	**Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieu**					
64.	**CHARGES DE PERSONNEL**	7 000.00				
6419	**Remboursements sur rémunérations du personnel**	2 000.00				
6479	**Remboursement sur autres charges sociales**	5 000.00				
70	**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV**					
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.					
70388	Autres redevances et recettes diverses					
70878	par d'autres redevables					
731	**Fiscalité locale**	4 400 000.00				
73156	Versement transport	4 400 000.00				
7318	Autres impôts locaux ou assimilés					
74	**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**	1 164 000.00				
74718	Autres					
7472	Régions	500 000.00				
7473	Départements	20 000.00				
74758	Autres groupements	385 000.00				
7478	Autres organismes	247 000.00				
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. transpo	12 000.00				
7488	Autres attributions et participations					
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	15 000.00				
755	Dédits et pénalités					
758	Produits divers de gestion courante					
7588	Autres produits divers de gestion courante					
75888	Autres	15 000.00				
	Total des recettes de gestion des services	5 586 000.00				
77	**PRODUITS SPECIFIQUES**			32 480.51	32 480.51	32 480.51
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant					
775	Produits des cessions d'immobilisations			32 480.51	32 480.51	32 480.51
78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**					
781	Reprises sur amortissements et provisions : pr					
	Total des recettes financières			32 480.51	32 480.51	32 480.51
	TOTAL DES RECETTES REELLES	5 586 000.00		32 480.51	32 480.51	32 480.51

Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

B4

RECETTES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du president	Votes de II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
777	Quote-part des subventions d'investissement tr	275 708.38				
79.	TRANSFERTS DE CHARGES	275 708.38				
791	Transferts de charges de fonctionnement					
796	Transferts de charges financières					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	275 708.38				
		275 708.38				
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 861 708.38		32 480.51	32 480.51	32 480.51

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites "surfiscalisées" (compte 73121) (8)

Montant brut	0.00
Compensation	0.00
Montant net	0.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

B1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursement N - 1		Encours restant dû au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour-sements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE														
MON520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	CAISSE D EPARGNE ET DE	20/11/2016	20/12/2016	01/04/2018	3 880 000.00	F		0.950	0.950		A	C	N	A-1
	LA BANQUE POSTALE	18/05/2018	18/05/2018	01/09/2018	2 500 824.00	F		1.380	1.380		T	C	O	A-1
TOTAL					6 380 824.00									
TOTAL GENERAL					6 380 824.00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...);
(5) taux initial du contrat
(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : Trimestrielle, X : autre
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 1/1/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			I.C.N.E. de l'exercice
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit												
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	N	0.00	A-1	2 327 999.98	7.00	F		0.950	258 666.67	22 116.00	0.00	14 811.33
MON520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	N	0.00	A-1	1 583 855.20	9.50	F		1.380	166 721.60	20 994.42	0.00	1 684.03
TOTAL		0.00		3 911 855.18					425 388.27	43 110.42	0.00	16 495.36
TOTAL GENERAL		0.00		3 911 855.18					425 388.27	43 110.42	0.00	16 495.36

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année
(14) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(15) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N
(16) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant														
					0.00									
Total														
TOTAL GENERAL														

1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.
2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture aprtielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte
4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N
8) Montant, index ou formule
9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année
10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type de structure de l'emprunt / Type d'indice sous-jacent		1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecarts d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecarts d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100.00					
	Encours Début	3 911 855.18					
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits						0
	% de l'encours						
	Encours Début						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l' emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'options
			/ /	NEANT				/ /	/ /	/ /			
			/ /					/ /	/ /	/ /			
			/ /					/ /	/ /	/ /			
			/ /					/ /	/ /	/ /			
			/ /					/ /	/ /	/ /			

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestielle, X : Autre

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget
(7) à compléter si l'intrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt Exemple A-1 (of la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
Dette provenant d'émissions obligataires					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

B1.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES - METHODE UTILISEE POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibérations du
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 0.00	/ /

PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Divers	0	
Linéaire	Bâtiments légers	0	
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0	
Linéaire	Matériels de transport	0	
Linéaire	Infrastructure des voies	0	
Linéaire	Machines et matériels divers	0	

B3.1 - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

ature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
		/ / / / / / / / / /				
TAL GENERAL						

Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2

B3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
		0	/ /				
		0	/ /				
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				

) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération: 45. Intitulé de l'opération: 1 -

Date de délibération: / /

	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
[040] *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*				
[041] *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)				
[040] *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*				
[041] *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)*				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération
(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)
(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

ticle		Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés			

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV - ANNEXES | IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN | B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés			

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des rembour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie de l'exercice	
	Année	Profil							taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital
			NEANT															
TOTAL																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissemùent constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser
(2) Indiquer la périodicité des remboursement A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
(4) indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...);
(5) taux annuel, tous frais compris
(6) taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisé à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	
- Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 899 340.20
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	

1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT
2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT
3) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (1)
NEANT											
Total											

(1) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d' origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

IV

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d' origine	Nature de l'engagement	Organisme emetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital	Annuité à recervoir au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES

B8

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES
(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

Art. (1)	Subentions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention
(2) Dénomination ou numéro de la subvention
(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES

Etat du personnel au 01/01/N

IV
B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel , à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recrutement à mi année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N		Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
				Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent							
0				0			
0				0			
0			NEANT	0			
TOTAL GENERAL	0						

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs
ADM: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
S: Social
MS: Médico-social
MI: Médico technique
SP: Sportif
CULT: Culturel
ANIM: Animation
PM: Police
OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (lcode général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.inférieure à 50 %
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.collectivité ou à l'établissement
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'u_n contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1; 3-2; 3-3; 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors echelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT — B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)
(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Autres organismes de regroupement			
NEANT	/ /		
	/ /		
	/ /		
	/ /		
	/ /		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité à l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV - ANNEXES — IV

ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE - DEPENSES — C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	Dépenses hors charges transférées (A)		I
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**		
1641	Emprunts en euros		
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**		
10222	F.C.T.V.A.		
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
139	**Subventions d'invest. transférées au résultat**		
13911 13917	Etat et établissements nationaux Budgets communautaires et fonds structurelles		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES — IV

ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES — C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
	Ressources propres externes de l'année (a)		
1022	**Fonds d'investissement**		
10222	F.C.T.V.A.		
	Ressources propres internes de l'année (b)(4)	20 757.16	20 757.16
28	**AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**	20 757.16	20 757.16
28158	Autres installations, matériel et outillage te	20 757.16	20 757.16
28181	Installations générales, agencements et aménag		
28182	Matériel de transport		
28183	Matériel informatique		
28184	Matériel de bureau et mobilier		
2828	Autres immobilisations corporelles		
021	**Virement de la section de fonctionnement**		

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance
(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTION	D3

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe Foncière sur Bâti Taxe Foncière sur Non-Bâti Cotisation Foncière entreprises TH. sur résidences secondaires						
Total						

A - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 57
Nombre de membres présents 34
Nombre de suffrages exprimés 34

VOTES :
Contre 0 Abstentions 0 Pour 34

Date de convocation : 10/06/2024

Présenté par Le PRESIDENT,
A LILLE, le 19 JUIN 2024
Le PRESIDENT,

Délibéré par réuni en session Extra-ordinnaire

A LILLE, le 19 JUIN 2024
Les membres du ,

CHRISTOPHE COULON
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANE MOBILITES

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le 21 JUIN 2024 et de la publication le 24 JUIN 2024

A LILLE, le 24 JUIN 2024

CHRISTOPHE COULON
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANE MOBILITES